



J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION

Montréal, le 6 décembre 2020

PAR COURRIEL

**Monsieur Mathieu Lacombe**  
Ministre de la Famille  
425, rue Jacques-Parizeau, 4e étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1

**Objet : Port des équipements de protection individuelle**

---

Monsieur Lacombe,

Le 30 novembre 2020, votre ministère nous a confirmé par bulletin d'information que le port des équipements de protection individuelle sera obligatoire à l'extérieur cet hiver, et ce, même si les conditions hivernales risquent d'affecter le confort et l'efficacité des masques et d'embuer la protection oculaire. Ainsi, vous proposez aux intervenantes de changer leur masque fréquemment, de le recouvrir d'un foulard au besoin et de remplacer leur visière par une lunette de protection pour davantage de confort.

Or, ces propositions ne pallient pas la problématique première qui est la formation de buée dans la protection oculaire. Celle-ci diminue la vision de nos intervenantes en petite enfance et ainsi, augmente le risque d'accident de travail.

Nous sommes convaincues qu'il existe des solutions alternatives pour assurer la santé et la sécurité de nos intervenantes en petite enfance. Sachez que vous pouvez compter sur la collaboration de notre équipe dans l'atteinte de cet objectif.

En fait, nous craignons que la directive actuelle complexifie encore davantage la communication avec les enfants et réduise le temps passé à l'extérieur. Le Dr Jean-François Chicoine, pédiatre au CHU Sainte-Justine, a récemment déclaré sur les réseaux sociaux :

*«Il n'y a AUCUNE science covidienne derrière cela, entendons-nous, ni données épidémiologiques pour supporter ce principe de précaution en porte à faux avec tout ce qu'on sait de l'hiver, du froid, du givre, de la buée, du mouillé, des bourrasques...et de la condition humaine.»*

Pour terminer, considérant que les jours frisquets ne font qu'arriver, nous réitérons notre demande de fournir aux responsables en milieu familial régi et subventionné et aux salariées des centres de la petite enfance, fidèles au poste depuis le début de cette crise sanitaire, une quantité supplémentaire de masques afin qu'elles puissent les remplacer au besoin à l'extérieur comme à l'intérieur.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, veuillez agréer, Monsieur Lacombe, l'expression de nos sentiments distingués.



Valérie Grenon  
Présidente FIPEQ-CSQ

c. c. : Madame Danielle Dubé, sous-ministre adjointe du ministère de la Famille  
Madame Manuelle Oudar, présidente du conseil d'administration et chef de la direction  
Monsieur Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
Monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux